https://www.haute-garonne.fr/aides-pour-la-creation-dactivite-creade-31
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Aides pour la création d’activité (CréADE 31)

Rubric
Aide
Tag 1
Jeune
Tag 2
Handicap
Tag 3
Insertion
Publié le 17 décembre 2019
Reading time
Reading time : 3 minutes
Chapeau

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient les demandeurs d’emploi (de plus de 6 mois), les bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans et les personnes en situation de handicap, qui souhaitent créer une activité en milieu rural.

Corps

En quoi consiste cette aide ?

Depuis 2017, le Département oeuvre en faveur de la création d'activités et d'emplois, sur les territoires ruraux, périurbains et de montagne, avec la création de ce dispositif d'accompagnement : CréADE31. Cette aide se matérialise par un prêt d'honneur, qui permet de répondre au mieux aux attentes des porteurs de projets. L'objectif premier est d'amener le territoire haut-garonnais vers l'emploi pour tous.

Qui est concerné ?

- Être demandeur d’emploi depuis plus de 6 mois, ou bénéficiaire du RSA, ou en situation de handicap et porter un projet de création ou de reprise d’activité pour son insertion professionnelle via la création de son emploi, ou encore jeune de moins de 26 ans.
- L’emploi doit être créé dans l’une des communes de la Haute-Garonne membre de l’un des quatre PETR suivants : Pays Lauragais, Pays Sud Toulousain, Pays Comminges Pyrénées, Pays Tolosan.

.pdf / 128 ko

CréADE 31 Communes éligibles

.pdf / 128 ko
Télécharger

Cadre réglementaire

.pdf / 567 ko

Règlement du 10 décembre 2020

.pdf / 567 ko
Télécharger

Comment en bénéficier ?

Cette aide prend la forme d'un prêt d'honneur accordé à la personne. Sans intérêt et sans garantie, il doit être obligatoirement adossé à un prêt bancaire ou équivalent solidaire.

Le montant est compris entre 2 700 euros et 9 900 euros par bénéficiaire, et est fonction du besoin global de financement du projet.

En fonction du montant accordé, la durée du prêt est comprise entre 3 et 5 ans, avec un différé de remboursement de six mois.

Avant de déposer votre demande, merci de prendre contact en amont avec un conseiller CréADE par téléphone au 05.34.33.43.96 ou par mail à creade@cd31.fr.

Faire la demande en ligne